

## RÈGLEMENT

Conformément aux articles L231-2 et L321-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Le certificat médical délivré par un médecin, ou sa photocopie, datant de moins de 1 an à la date de la course et portant la mention suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

**Les Licences sportives** suivantes :

Les licences Athlé compétition, Athlé santé loisirs option running délivrée par la FFA : **Les coureurs licenciés doivent noter leur numéro** sur le bulletin d'inscription et joindre la copie de leur licence en cours de validité (2016-2017)

Les Pass' Running (titre de participation) délivrés par la FFA.

Les licences de FSCF, FSGT et UFOLEP en cours de validité sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».

Les licences délivrées par la FFCO, la FPPM ou la FF Tri, en cours de validité peuvent désormais être acceptées.

Les licences délivrées par L'UNSS ou L'UGSEL en cours de validité, dans la mesure où les titulaires sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Soit ex :

L'inscription est réalisée directement par l'association sportive

L'inscription est réalisée directement par l'établissement

L'inscription est réalisée par le licencié muni d'une autorisation formalisée de l'établissement scolaire ou de l'association sportive.

**PHOTOS.** Je soussigné(e) ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai. Conformément à la loi <informatique et libellé> du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres organisateurs. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets ( ex : gels ), hors des lieux prévus à cet effet ( zones de ravitaillement ) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** : Les responsables des différents établissements s'engagent à fournir une attestation confirmant que ceux-ci sont couverts par l'assurance scolaire. La licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

**DOSSARDS** : à retirer salle St Gilles.

**RECOMPENSES** : Course des jeunes, boissons à l'arrivée, récompense à chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée. Plus aux 3 premiers de chaque catégories, un souvenir offert par la commune de WATTEN .

### INSCRIPTION DES COURSES:

**L'engagement est gratuit pour les courses des jeunes. ( EA.PO.BE. )**

Le droit d'inscription est fixé à : **5 € 00 pour la populaire**  
**: 8 € 00 pour la course des As**

Une majoration de **1 € 50** sera réclamée pour toute inscription le jour de la course.

Le bulletin doit être envoyé avant le : **02 MARS 2017**

**M. Francis VERMEERSCH.**

260 Rue Pascal Leulliette

59143 WATTEN :

Chèque à l'ordre du **WATTEN ATHLETISME.**

## DEPARTS et ARRIVEES

Rue de Dunkerque au niveau de la salle St Gilles

Départ de la populaire à 9 h 30. Minimés ( M/F ) à Masters

Départ de la course des AS à 9 h 30. Cadets ( M/F ) à Masters

Départ de la course des jeunes à 11 h, pour les EA, et à la suite des épreuves pour les autres. ( EA 600m ) ( Poussins 1300m ) ( Benjamins 2300m ) .

**Départ bridé pour L'École d'Athlétisme.**

## PARCOURS :

❖ Course populaire : deux boucles en ville.

❖ Course des As : une boucle en ville, plus une boucle en campagne par le Mont de WATTEN.

❖ Course des jeunes : rue de la Colme et de l'ancienne Colme.

## REMISE DES DOSSARDS :

**Salle St Gilles à partir de 8 h et à 10 H 00 pour les jeunes.**

### SECURITE :

La sécurité est assurée par les gendarmes, les cibistes et les commissaires de course. Ne pouvant interrompre la circulation sur une partie du parcours, nous recommandons aux coureurs d'être prudents, et leur demandons de respecter le code de la route. La couverture médicale est assurée par un médecin, les ambulanciers et La Croix Blanche.

### RAVITAILLEMENT :

Des relais ravitaillement sont prévus aux 5<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> km et à l'arrivée.

### RECOMPENSES :

Pour la course populaire et la course des As, coupes, trophées et médailles aux 3 premiers de chaque catégories. Lot à chaque arrivant.

### RESULTATS DES COURSES :

Sur le site de la LIGUE : <http://horsstade-Inpca.athle.org>

**Site du Challenge.** [www.challengedesmonts.free.fr](http://www.challengedesmonts.free.fr)

**Site du W.A :** [http://lenorthove.free.fr/Watten\\_athletisme/](http://lenorthove.free.fr/Watten_athletisme/)

. Tombola avec lots , dont **VTT**, présence obligatoire.

### RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la fédération. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels survenu pendant la manifestation.

**PS. Si vous Êtes en possession de stylos publicitaire, penser a moi , je fais collection, une urne sera mis a votre disposition, pour les DEPOSER.**

**Le président : Francis**

**MERCI**